

COMMUNE de HOUDAIN



DOSSIER N° CU 062 457 26 00019
Déposée en mairie le : 25/02/2026
Adresse des travaux : 110 rue des Billes
Cadastré : AI 304, AI 305, AI 306
Contenance : 2546 m²
Destinataire : Monsieur BOURGEOIS Michel
110 rue des Billes
62150 HOUDAIN

2026.114

Objet : Certificat d'urbanisme inexploitable

Monsieur ,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que votre demande de certificat d'urbanisme opérationnel a été enregistrée sous les références portées dans le cadre ci-dessus.

Toutefois, je ne peux entreprendre l'instruction de cette demande pour le(s) motif(s) suivant(s) :

- **La demande n'indique pas la destination (l'usage) des futures constructions (conformément à l'article R 410-1 al 2 du code de l'urbanisme).**

Devant le manque de précision et de cohérence des éléments, il est impossible d'apporter une réponse à votre demande.

Je vous invite donc à constituer un nouveau dossier avec la présentation d'un projet plus précis.

Veillez agréer, Monsieur , l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à HOUDAIN, le 09 mars 2026

Le Maire,
Isabelle RUCKEBUSCH



Délais et voies de recours contre la présente lettre : le (ou les) demandeur(s) peut contester la légalité de la présente lettre dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet, il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux. Le tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr/>

Affaire suivie par le service mutualisé d'instruction des autorisations du droit des sols de la C.A.B.B.A.L.R